

*Question présentée par le député :*

*M. Sylvain Thévoz*

*Date de dépôt : 10 mai 2019*

## **Question écrite urgente**

**Comment le Conseil d'Etat va-t-il nous garantir la sécurité du traitement des votes au SVE ?**

Le jeudi 9 mai, nous apprenions par la presse que le Ministère public, alerté par la Cour des comptes, ouvrait une enquête pour fraude électorale. Un fonctionnaire aurait détruit ou ajouté des votes, risquant ainsi de fausser élections et votations. Les enquêteurs ont perquisitionné les locaux du service des votations aux Acacias. Un suspect a été entendu. Ces faits extrêmement graves mettent à mal la confiance des citoyen.ne.s envers la sécurité de leur système démocratique. C'est le cœur de notre démocratie qui est touché, avec de premiers éléments extrêmement graves qui, s'ils étaient avérés, sembleraient porter sur de nombreuses années et risqueraient d'avoir faussé élections et votations.

- *Dans un article daté du 27 mai 2015 dans le GHI, le journaliste Charles-André Aymon laissait entendre que des enveloppes de vote et des bulletins déjà remplis étaient laissés à disposition des visiteurs au SVE. La réaction du chef de service des votations et élections, dans l'article, est surprenante : « Dans une épicerie, les légumes aussi sont à votre disposition. Et il ne vous viendrait pas à l'idée de les voler ». Le Conseil d'Etat pense-t-il qu'un bureau de votations et élections est comparable à une épicerie ? Quelle avait été la réaction du CE envers ce chef de service à l'époque ?*
- *Comment les systèmes de contrôle interne du service des votations et élections (SVE) ont-ils été établis et de quelle manière sont-ils comparés et mis à jour avec celles des autres cantons et les bonnes pratiques échangées ?*

- *Quel est le contrôle de la Confédération sur les mécanismes de vote. L'appui de la Confédération a-t-il été utilisé depuis 2010 pour affiner les systèmes de contrôle interne du SVE ?*
- *Suite à l'annonce de l'ouverture d'une enquête par le MP, quelles sont les mesures urgentes que le Conseil d'Etat a immédiatement prises et va prendre afin de s'assurer de la sécurité du système de vote par correspondance ?*
- *Suite à l'annonce de l'ouverture d'une enquête par le MP, quelles sont les mesures urgentes que le Conseil d'Etat a immédiatement prises et va prendre en tant qu'employeur pour garantir une capacité de travail et la sécurité des travailleuses et travailleurs au SVE ?*
- *Comment le Conseil d'Etat peut-il nous garantir la sécurité du traitement des votes au SVE ?*

Je remercie par avance le Conseil d'Etat pour les réponses qu'il saura apporter à ces questions.